



DÉCHETTERIE DE SERRES-CASTET

MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE D'ACCÈS DES VÉHICULES À COMPTER DU 1ER FÉVRIER 2017

Inscrivez-vous sur le site : <http://www.decheterie-cclb.com>

ou à la déchetterie aux horaires d'ouverture du site (jusqu'à fin février, au delà vous serez obligé de vous inscrire par internet)

Vous devez pour cela vous munir :

- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- De la carte grise de ou des véhicule

(nous vous rappelons que les véhicules de plus de 3,5 tonnes ou ceux ne faisant pas l'objet d'immatriculation ne pourront plus accéder au site de la déchetterie)

Professionnels : de nouvelles règles d'accès !

Pour les professionnels, trois véhicules pourront être enregistrés mais un seul pourra être autorisé sur site lors d'une permanence.

Les professionnels fourniront :

La carte grise de chaque véhicule inscrit (moins de 3,5 tonnes, si vous inscrivez un véhicule de PTAC supérieur à 3,5 tonnes, votre inscription sera refusée en totalité).

Un extrait KBIS de la société indiquant clairement l'existence d'un site sur le territoire de la Communauté des Communes des Luys en Béarn.